

# Le MEMO

Histoire du Réseau Caisse d'Épargne et de la CEPAL  
Le SPBA /CGT  
Vos droits au quotidien  
Les IRP

## Je prends mon avenir en main... ...Je me syndique !

Vos contacts SPBA/CGT  
Les N<sup>os</sup> de téléphone usuels

Se syndiquer est un acte de citoyenneté qui agit comme un contrepouvoir et participe à la reconnaissance de tout un chacun dans l'entreprise.  
Se syndiquer c'est aussi soutenir le syndicat qui va me défendre !  
En plus du SPBA/CGT, plusieurs syndicats participent à la vie syndicale de l'entreprise : CFDT, CFTC, SNE/CGC, SU/UNSA, SUD.



### Si je me syndique ...

#### A quoi aurai-je droit ?

Se syndiquer, c'est se donner la liberté d'agir, individuellement et collectivement, en faisant valoir nos droits (Code du Travail, Statuts, Accords d'entreprise,...)

#### Quel impact sur ma carrière ?

Se syndiquer est anonyme et constitutionnel. L'employeur ne peut discriminer un salarié sous peine de peines très lourdes prévues dans le Code du Travail.

#### Est-ce que mon avis sera pris en compte ?

Dans notre organisation, ce sont les adhérents qui décident. Chacun compte pour un et le point de vue de chacun est important.  
C'est grâce aux différents avis des syndiqués que s'élabore la position de notre syndicat.

#### Où va l'argent de ma cotisation ?

*Cotiser*, c'est se donner les moyens d'actions collectives ou individuelles,  
*Cotiser*, c'est aussi une représentation judiciaire de nos droits,  
*Cotiser*, c'est aussi s'équiper pour mieux vous défendre et vous informer.

**Bon à savoir :** La cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66%.  
(C'est devenu un crédit d'impôt depuis le 29 décembre 2012)

## *Se syndiquer, c'est aussi ...*

### *+ Ne pas rester isolé, être solidaire et être plus efficace pour :*

- Casser la notion d'individualisme mise en place par la Direction,
- Revendiquer des salaires dignes de ce nom,
- Défendre les acquis sociaux et conquérir de nouveaux droits (auprès de l'entreprise, des pouvoirs publics,...),
- Se donner la force du nombre en évitant les divisions entre les salariés et en privilégiant l'unité syndicale.

### *+ Bénéficier d'une information privilégiée :*

Les délégués sont tenus de rendre des comptes à leur syndicat et à leurs adhérents. Cela permet aussi de mieux comprendre les informations en s'impliquant dans les processus d'élaboration des revendications. Régulièrement aussi, une information est transmise aux syndiqués sur les dossiers du moment, le calendrier des réunions, etc....

### *+ Participer à l'action du syndicat :*

Les délégués ne sont pas propriétaires de leurs mandats et ce sont les syndiqués qui décident qui va les représenter. C'est le syndicat avec les adhérents qui élaborent la politique revendicative. C'est un lieu privilégié pour exprimer ses suggestions, ses attentes et participer à l'évolution de son syndicat.

### *+ Représenter les salariés*

Un syndiqué peut souhaiter être candidat aux élections professionnelles et ainsi représenter ses collègues et son syndicat en œuvrant dans l'intérêt collectif. C'est aussi une marque d'intérêt à la vie de l'entreprise, à son environnement et à son évolution.

